

MAIRIE DE PROMPSAT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 17 Octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 17 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean François SECOND, Maire.

Date de convocation : 12 octobre 2018

Présents : Mmes DEVERNOIX Michelle, CHAPUT Céline, Mrs VAZEILLE Pascal, MOREL Patrick, CLIQUE Michel

Excusée : Mme PASQUIER Séverine

Absents : Mme THOUMINE Christine, Mrs MARTIN Roland, FONTANIVE René Jean

Secrétaire de séance : Mme CHAPUT Céline

Ordre du jour : ● Mise à disposition des voies communales à la com com ● Affaires scolaires - Jeux d'extérieur - Projet numérique ● Indemnité de fonction du receveur ● Désignation d'un référent « seniors » ● Décision modificative ● Mise en place du DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) ● Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil de la démission de Catherine LEMORE à compter du 8 octobre 2018.

Il a demandé à Michel CLIQUE de bien vouloir la remplacer au conseil d'école

Affaires scolaires

Jeux d'extérieur

Monsieur le Maire rappelle la demande des enseignants et des parents d'élèves d'installer une structure de jeux dans la cour de l'école destinée aux activités d'éveil et de motricité. Un devis pour la fourniture et pose d'un jeu double tours/toboggan d'un montant de 7 725,50 € H.T. est présenté.

L'association « cantine scolaire » qui a cessé toute activité se propose de participer à hauteur de 4 000 € et la coopérative scolaire à hauteur de 1 000 €.

Une demande de participation, dans le cadre du R.P.I., a été adressée à la commune de Teilhède.

Le conseil municipal après délibération décide, dans un premier temps et avant toute décision, de faire le point sur toutes les participations financières.

Projet numérique

Monsieur le Maire expose au conseil que le Ministère de l'Education Nationale propose des financements dans le cadre de l'ENIR - Ecole Numériques Innovantes et Ruralité -

Le projet ENIR est renouvelé cette année ; le financement serait réparti de la façon suivante : 50% par l'ENIR 2017, 30% par des fonds européens LEADER, 20 % à charge de la commune.

Le conseil municipal après délibération, considérant l'intérêt pour l'école de PROMPSAT de bénéficier d'un équipement numérique qui permettrait d'améliorer les apprentissages et de répondre aux enjeux de l'école du XXIème, émet un avis favorable à l'acquisition de tablettes, tableau numérique Il décide de déposer un dossier de demande de subvention et approuve le projet de financement suivant :

Matériel + Installation + divers :	7 904,78 €
Subvention ENIR - 50 %	3 952,49 €
Subvention LEADER 30%	2 371,49 €
Autofinancement :	1 581,00 -

VOIRIE - Avenant au Procès-Verbal de mise à disposition des voies communales et des espaces publics au titre de la compétence voirie

Sur le secteur « Plaine » de la communauté de communes, il existait déjà des procès-verbaux de mise à disposition de la voirie ; Il convient de les mettre à jour, afin d'exclure les chemins ruraux du PV de mise à disposition, suite au retour de la compétence chemins ruraux aux communes.

Le conseil municipal après délibération autorise le Maire à signer l'avenant au Procès-Verbal de mise à disposition de la voirie et des espaces publics.

POUR : 4 Abstention : 2

Indemnité de fonction du receveur municipal au titre de 2018

Dans le cadre des missions qui leur sont dévolues les trésoriers assurent, notamment, la gestion budgétaire et le conseil aux collectivités locales et peuvent percevoir à ce titre une indemnité directement mandatées sur les budgets locaux. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer à Monsieur Gérald GRAS, Receveur, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, ce qui représente pour l'année 2018 la somme de 321,43 € euros net.

Décision modificative

Le conseil municipal considérant l'indice de la TEOMI sur les taxes foncières de la commune et la sous-estimation de la prévision budgétaire décide d'effectuer la décision modificative suivante :
Cpte 63512 : + 320 € cpte 615221 : - 320 €

Il est rappelé que la TEOMI est récupérée sur les charges des locataires.

Désignation d'un référent seniors

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil de la demande du CLIC - Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique - qui sollicite la désignation d'un élu référent « Seniors ».

Le CLIC Riom Limagne Combrailles porté par l'Association Réseau Senior vise à favoriser le maintien à domicile des personnes de + 60 ans dans les meilleures conditions et à leur proposer un accompagnement gratuit. Pour cela il a besoin d'un relai local pour créer un lien entre les communes et l'association Réseau Seniors

Le conseil municipal après délibération désigne Mr Michel CLIQUE en qualité de référent Senior pour la commune de PROMPSAT.

Projet de logements adaptés aux personnes âgées

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil du projet de création sur la commune de Beauregard Vendon de logements adaptés pour les personnes âgées non dépendantes.

Ce projet est élaboré en partenariat avec le conseil départemental, la mutualité française et Logidôme. Il a pour but la création de logements individuels T2 et T3 adaptés aux séniors avec lieu de vie collectif partagé.

Un questionnaire va être adressé à toutes les personnes de + 60 ans résidant dans le périmètre de l'étude.

Mise en place du DICRIM - Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune n'est toujours pas dotée d'un DICRIM et qu'elle a l'obligation de le mettre en place ;

Les services de la D.D.T. ont relancé la commune et propose une trame adaptée aux risques connus sur la commune.

Le conseil municipal désigne P MOREL, C CHAPUT et M CLIQUE pour travailler sur l'élaboration de ce document d'information destiné à la population.

Location de l'appartement au-dessus de l'école

Le logement situé au-dessus de l'école va être loué à partir du 1^{er} novembre ; le loyer mensuel est fixé à 363,52 euros par mois sans les charges (eau/chauffage/OM).

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le bail de location.

Questions diverses

Salle polyvalente : Il est précisé qu'un état des lieux doit être effectué chaque fois que les locaux sont utilisés par une association communale, l'école, afin de vérifier que le nettoyage a été fait correctement. Cela ne concerne pas les activités journalières des associations qui doivent laisser les locaux propres à leur départ.

C.C.A.S. : Monsieur le Maire informe le conseil que le colis remis en début d'année aux personnes de plus de 60 ans sera remplacé par un repas le dimanche 13 janvier

Installation relai mobile Orange sur le Chancet : l'installation de cette nouvelle antenne a pour objectif de satisfaire les exigences de qualité du réseau de téléphonie mobile Orange dans le périmètre couvert.

Colombarium / espace cinéraire : l'installation est en cours

Modalités FIC 2019-2021 : Elles seront présentées pour vote par le conseil départemental à la session de décembre 2018 et les tableaux de programmation des communes seront à déposer pour le 15 mars 2019.

Rapports sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement : A disposition des élus et de la population à la mairie.

Noëlle DESSERTAINE a été primée par le cercle littéraire Catherine de Médicis de Clermont Ferrand pour l'ensemble de son œuvre et sélectionnée pour représenter l'Auvergne à Graz en Autriche, où elle a reçu le 1^{er} prix pour ses poésies auvergnates. Toutes nos félicitations à Mme DESSERTAINE et remerciements pour le don de 100 €uros effectué au C.C.A.S.